

de poser à nouveau sa question, et de recevoir une brève réponse.

● (1500)

M. Dick: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général sait-il s'il y a actuellement des gens accusés de meurtre qualifié sur des personnes autres que des gardiens de prison ou des agents de police et, le cas échéant, leur cause a-t-elle passé par toutes les étapes juridiques?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Comme nous devons actuellement nous en remettre au régime de la loi de 1961 sur le meurtre qualifié ou non qualifié, le nombre de gens reconnus coupables de meurtre qualifié est beaucoup plus considérable qu'il ne l'était auparavant. Je sais qu'il y en a dans la catégorie mentionnée par le député. Toutefois, je n'ai pas de détails précis à ce sujet mais je vais me les procurer et en faire part à la Chambre au cours du débat aujourd'hui.

[Plus tard]

M. Dick: J'invoque le Règlement. Je devrais peut-être dire au solliciteur général, par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, que j'ai l'intention de discuter de la question que j'ai posée plus tôt à 10 heures.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

GARE DE TRIAGE D'EDMONTON—LA DEMANDE DE DÉMÉNAGEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que les nombreux bruits et grincements causés par les manœuvres de triage des wagons de chemin de fer nuisent encore à la santé des dignes citoyens d'Edmonton-Centre, le ministre peut-il informer la Chambre des progrès accomplis en vue de déménager la gare de triage du CN d'Edmonton?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je ferai sûrement une enquête très sérieuse et j'en ferai connaître le résultat au député.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MARINE MARCHANDE—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

[Français]

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné qu'un mémoire a été rendu public par la CSN le 1^{er} avril, l'honorable ministre est-il disposé à faire une déclaration en ce qui a trait à l'établissement d'une marine marchande canadienne, ou projette-t-il de le faire dans un avenir assez prochain?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà déclaré à la Chambre ou à l'extérieur que nous commençons progressivement à restructurer notre marine marchande et aussi à aider nos chantiers maritimes.

Peine capitale

D'abord, nous aimerions accepter le rapport Darling; nous aimerions réserver toute la navigation de l'Arctique aux navires canadiens, et nous espérons qu'éventuellement nous franchirons l'autre étape, savoir, penser à «canadianiser» notre marine marchande et à lui accorder tous les privilèges dont les marines marchandes jouissent dans le monde.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE PRIX DES BILLETS D'AUTOBUS À TERRE-NEUVE—DEMANDE DE MAINTIEN DES ANCIENS TARIFS

[Traduction]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 27 février, j'ai demandé au ministre une question concernant la décision du Canadien National d'augmenter ses tarifs à Terre-Neuve. Le ministre a promis d'examiner la question et, nous l'espérons, d'agir en l'occurrence. Peut-il dire maintenant à la Chambre s'il a eu la chance d'examiner la situation et, dans l'affirmative, ce qui a été fait à cet égard?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): En effet, monsieur l'Orateur, je me souviens d'avoir examiné cette question à ce moment-là. Il n'y a eu aucune augmentation en attendant la décision des tribunaux.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

LA RESTAURATION DU DROIT SE RATTACHANT À LA PEINE CAPITALE QUI EXISTAIT AVANT LE 30 DÉCEMBRE 1972

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 14 mai, de la motion de M. Allmand: Que le bill C-2, tendant à modifier le Code criminel, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, dans mes remarques hier soir, j'ai signalé que le but pratique de ce débat était de décider de la façon la meilleure et la plus efficace de protéger la société contre les meurtriers.

Certains veulent maintenir la vieille méthode qui était de pendre les meurtriers. En fait, je me demande pourquoi ils s'arrêtent là alors qu'ils pourraient aller encore plus loin et remettre en vigueur les procédés qui consistaient à tirer les criminels sur une claie, à les démembrer, à les éventrer et à aller par d'autres moyens jusqu'à la limite des tortures et des souffrances dans le processus. D'autres se rendent compte que le problème aujourd'hui est beaucoup plus compliqué. Je crois que la plupart des gens au pays aujourd'hui ne tiennent pas particulièrement à se venger des meurtriers. Ce qu'ils veulent, c'est la sécurité pour eux-mêmes, leurs familles et leurs localités. Je crois qu'un grand nombre de Canadiens aujourd'hui craignent beaucoup pour leur sécurité et celle de leurs proches. Ils